



Association québécoise
des pharmaciens
propriétaires



Consultation sur la prévention en Santé : Le rôle des pharmaciens communautaires

15 avril 2025



Intro

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) est constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels. Elle représente les 2 114 pharmaciens propriétaires des 1 895 pharmacies du Québec, qu'ils soient affiliés ou non à une chaîne ou à une bannière commerciale. Employant près de 45 000 personnes, le réseau des pharmacies communautaires est l'un des plus importants employeurs privés au Québec. Plus d'un million de consultations sont effectuées en pharmacie chaque semaine, faisant du pharmacien l'un des professionnels de la santé les plus disponibles et appréciés par les Québécois.



La prévention en pharmacie communautaire

Les pharmaciens offrent déjà de nombreux services cliniques en pharmacie chaque année. En 2024, plus de 8 millions d'activités cliniques ont été réalisées en pharmacie. Parmi celles-ci, la prévention est bien présente, notamment en vaccination avec près de 2 millions de doses administrées en 2023-2024. Ceci inclut les vaccins au PQI, mais également les vaccins en lien avec la santé voyage, notamment. De plus, des traitements hâtifs ou préventifs sont prescrits par un pharmacien pour de nombreuses conditions telles que la COVID-19, l'influenza, le zona, la santé voyage et la cessation tabagique : toutes des activités de prévention.

Le réseau de pharmacies communautaires est souvent sous-utilisé dans les efforts de santé publique. Grâce à leur accessibilité, les pharmaciens jouent un rôle clé dans les initiatives de prévention, étant en première ligne pour identifier et répondre aux besoins de la population. Il est donc souhaitable d'optimiser ces services de prévention pour mieux servir les patients.

Pour cela, le réseau de la santé doit permettre aux pharmacies communautaires d'élargir leur offre de services en prévention, notamment par un financement adéquat et l'établissement de trajectoires de soins efficaces pour le dépistage et les suivis cliniques par d'autres professionnels. En ciblant les actions les plus efficaces et les groupes les plus vulnérables, comme les personnes âgées et les patients atteints de maladies chroniques, les pharmaciens peuvent offrir des suivis plus étroits et des services de prévention renforcés. Un financement approprié soutiendrait ces initiatives en développant et déployant des programmes de prévention, en améliorant les infrastructures et les outils technologiques, et en formant le personnel. L'utilisation d'outils technologiques interopérables peut également optimiser les processus et réduire les tâches administratives sans valeur ajoutée, permettant ainsi aux pharmaciens de se concentrer davantage sur les activités de prévention.

En ce sens, de nombreux besoins demeurent et les pharmaciens le constatent régulièrement. Ainsi, nous identifions plusieurs groupes de la population et situation pour lesquels l'intervention du pharmacien est souhaitable :

1. Les **patients atteints de maladies chroniques** nécessitent des suivis étroits. Les pharmaciens peuvent assurer une atteinte des cibles thérapeutiques et une optimisation



des traitements, ce qui réduit les risques de complications. De plus, les suivis réguliers offerts par les pharmaciens permettent une vigilance de l'adhésion aux traitements, assurant ainsi une optimisation des effets cliniques des médicaments et par conséquent une réduction des risques permettant d'éviter aux patients de solliciter d'autres services de santé. Mieux ces patients sont suivis, moins ils ont de chance d'aggraver leur condition. Les pharmaciens peuvent ainsi prévenir l'aggravation ou la perte de contrôle d'une situation diagnostiquée.

2. **Les personnes âgées** sont souvent plus vulnérables. Les pharmaciens sont aux premières loges pour veiller à leurs besoins en santé. Il serait possible d'envisager la contribution des pharmaciens dans le soutien à domicile, l'identification hâtive de troubles cognitifs et la prévention des chutes. Il y a également une opportunité de permettre des suivis plus étroits afin de réduire des risques d'hospitalisation et de maximiser la vaccination des patients.

3. Les **patients de 25 à 65 ans** quant à eux peuvent constituer un groupe diversifié, mais qui peut aussi bénéficier largement d'activités de prévention. Notamment, les patients atteints de maladies chroniques mentionnées plus haut ou encore une **clientèle orpheline** ou sans condition médicale existante peuvent être des candidats pour des activités de dépistage ou avoir des besoins ponctuels pour des conditions courantes non chroniques. Les pharmaciens agissent alors pour eux comme point d'entrée dans le réseau de la santé. Les Québécois sans lien existant avec un professionnel de la santé ou sans maladie chronique sont difficiles à rejoindre par le réseau public, mais sont régulièrement en pharmacie communautaire. Il s'agit d'individus qui ont des facteurs de risques pour lesquels des activités de dépistage peuvent être indiquées ou qui nécessitent des soins préventifs. Parmi les activités de dépistage possibles en pharmacie, notons la distribution de trousse pour le dépistage du cancer colorectal, l'identification de patients présentant des valeurs élevées de tension artérielle ou de glycémie. Dans ce cadre, une trajectoire de soins doit être dûment établie pour en assurer le succès. Devant un résultat à un test de dépistage, le pharmacien doit être en mesure de conseiller son patient sur les prochaines étapes requises et orienter le patient rapidement vers une ressource appropriée. Il faut à tout prix éviter les portes tournantes auxquelles peuvent faire face



- les patients. On peut aussi penser aux autotests comme celui de la COVID-19 et les tests pour le streptocoque.
4. Plutôt que de miser sur des campagnes de sensibilisation dispendieuses, il serait possible pour les instances de collaborer avec le réseau des pharmacies communautaires afin d'identifier des **campagnes porteuses** qui pourraient être **déployées en pharmacie**.
 5. Les **patients atteints de troubles de santé mentale** nécessitent des suivis particuliers. Nous sommes tous sensibilisés aux enjeux d'accès. Selon nous, il serait possible pour les pharmaciens de jouer un rôle accru auprès de ces patients afin d'optimiser leurs thérapies et ainsi réduire les risques de décompensation.

Conclusions

En résumé, les pharmaciens communautaires jouent un rôle crucial dans la prévention en santé grâce à leur accessibilité et leur capacité à offrir des services cliniques variés, notamment en vaccination et en traitement préventif pour diverses conditions. Pour maximiser l'impact des initiatives de prévention en pharmacie communautaire, il est essentiel de consulter l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires. Notre expertise permet d'aligner les stratégies choisies avec la réalité du terrain, assurant ainsi une mise en œuvre efficace et adaptée aux besoins des patients. En collaborant étroitement avec l'AQPP, les instances telles que le MSSS et Santé Québec, pourront plus facilement s'assurer que les efforts de prévention instaurés en pharmacie communautaire seront réalistes, durables et bénéfiques pour l'ensemble de la population. Il est crucial de nous impliquer dès les étapes de planification afin de rapidement identifier les priorités stratégiques d'une politique de prévention sur lesquelles le réseau de pharmaciens peut contribuer. Ceci permettra ensemble de définir les trajectoires de soins requises afin de maximiser l'expérience du patient, qui devrait en ressortir sans avoir perçu de barrières ou de silos entre les différents points de services requis dans son parcours de soins.



8000, boulevard Langelier, bureau 303 Montréal (Québec) H1P 3K2
Téléphone 514 254-0676 / 1 800 361-7765
Télécopieur 514 254-1288
Courriel info@aqpp.qc.ca

monpharmacien.ca

 facebook.com/pharmaciensproprietaires